

Objet : Halle multisports – Attribution des marchés de travaux

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 20 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt février à 18h00,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. ALLARD. BOIS. COUTAZ. CUCCURU. DUPERCHY. DUPRAZ. FRANCONY. GENTIL. GROLLIER. ILBERT. MALLEIN. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. RUBIER. TAIN. TAVEL. VEUILLET. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. FAUGE (Pouvoir JP PERRIAT). GARCIA (Pouvoir A. BOIS). LALLEMENT (Pouvoir B. ALLARD). MANSOZ (Pouvoir M. WADOWIAK). MANTEL (Pouvoir C. TAVEL). TOUIHRAT. VOISIN.

Le Président :

Rappelle à l'assemblée le projet de construction d'une halle multisports et d'une piste d'athlétisme au niveau du plateau sportif intercommunal (commune de Novalaise) ;

Explique que dans ce cadre la CCLA a lancé une consultation en procédure adaptée le 16 janvier 2025 avec une date limite de réception des offres au 10/02/2025 ;

Précise que ce marché se décompose en 3 lots :

- > Lot 1 – Terrassement, Revêtement, Terrain de sport, Clôture, VRD,
- > Lot 2 – Eclairage,
- > Lot 3 – Bâtiment ;

Précise que les entreprises suivantes ont répondu à l'appel d'offres avant la date limite :

- > Lot 1(2 offres) : FONTAINE TP – EIFFAGE (Groupement) et Eurovia – SERTPR,
- > Lot 2 (3 offres) : SOBECA, EPSIG, PORCHERON,
- > Lot 3 (1 offre) : SMC2 ;

Introduit le cabinet CHANEAC, maître d'œuvre du projet, pour présenter à l'assemblée le rapport d'analyse des offres après négociations incluant le classement des offres par lots ;

Propose suite à cette présentation, de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 : Groupement FONTAINE TP – EIFFAGE pour un montant de 845 167.84° HT,
- Lot 2 : Société EPSIG pour un montant de 113 001.30€ HT,
- Lot 3 : Société SMC2 pour un montant de 898 000€ HT ;

pour un montant total de l'opération de 1 856 169.14€ HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

DECIDE de retenir pour le marché construction d'une halle multisports et d'une piste d'athlétisme au niveau du plateau sportif intercommunal (commune de Novalaise), l'offre des entreprises suivantes :

- Lot 1 : Groupement FONTAINE TP – EIFFAGE pour un montant de 845 167.84° HT,
- Lot 2 : Société EPSIG pour un montant de 113 001.30€ HT,
- Lot 3 : Société SMC2 pour un montant de 898 000€ HT ;

AUTORISE le Président à signer les marchés correspondants et toutes les pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

